

**PROCES-VERBAL**  
**des délibérations du Conseil Municipal**  
**Séance du 19 décembre 2016**

Sous la présidence de M. le Maire, Jean-Pierre JULLY,

Membres présents : M. KURTZ, M. SEROT, Mme LACK, adjoints  
MM. DARDAINE, RIETHMULLER, Mmes LIMON, SCHIMPF, M. GARDEREAU, Mme  
DUMOULIN, M. FUCHS, conseillers municipaux.

Membres excusés : Mme RABY Séverine donne procuration à M. KURTZ Francis, Mme NEY  
Christine qui donne procuration à M. FUCHS Hervé, Mme HENRY Liberta donne procuration à  
M. JULLY Jean-Pierre, M. HOPFNER Haycinthe donne procuration à M. DARDAINE Alain.

M. Paul-Michel SEROT est désigné secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

Adoption du Procès-Verbal du 29.11.2016

1. Affaire financière – Nouvel Emprunt
2. Affaire personnel – Parcours Professionnels, des Carrières et des Rémunérations
3. Divers

oooOooo

Approbation du procès-verbal de la séance du 29.11.2016

### **1. Affaire financière - Nouvel Emprunt**

Lors du dernier conseil municipal du 29.11.2016, les membres du conseil avaient décidé d'emprunter la somme de 350 000,- € sur 15 ans, pour la réalisation des travaux prévus en 2017, et avaient sollicité une autre proposition de financement que celle qui a été proposée.

Le Maire informe le conseil municipal des propositions qu'il a reçu pour un emprunt de 350 000,- €, à savoir :

Caisse d'Epargne : Frais de dossier 350,-€

- Durée 15 ans, avec un taux de 1,32 %, trimestrielle avec un montant de l'échéance de 6 439,47 €

Crédit Mutuel : Sans frais de dossier

- Durée 15 ans, avec un taux de 1,40 %, trimestrielle avec un montant de l'échéance de 6 477,42 €

Soit une différence de 37,95€ par trimestre et 151,80 € par an.

Le maire informe le conseil municipal que tous les prêts de la commune sont à la banque du Crédit Mutuel. De plus, une demande de mise en place d'un nouveau panneau d'information lumineux est en cours auprès de celle-ci, avec des aides de financement. De plus, s'agissant de la ligne de trésorerie de 100 000,-€, le Crédit Mutuel a consolidé cette ligne en emprunt, seuls les intérêts étant remboursés la 1<sup>ère</sup> année (2016) pour l'année 2016. Le Maire propose donc au conseil d'emprunter auprès de la banque CREDIT MUTUEL.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité autorise le maire

- à signer la proposition du Crédit Mutuel, à savoir : 350 000,-€, avec un taux fixe de 1,40 %, trimestriel avec un montant de l'échéance de 6 477,42 €, sans frais de dossier,
- à ouvrir les crédits correspondant à cet emprunt au compte 1641.

### **2. Affaire personnel – Parcours Professionnels, des Carrières et des Rémunérations**

Le Maire informe l'assemblée :

Conformément à la réforme du statut des fonctionnaires territoriaux prévue par les décrets n°2016-596 du 12 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de la catégorie C de la fonction publique territoriale applicable au 1er janvier 2017 et n° 2016-1372 du 12 octobre 2016 modifiant, pour la fonction publique territoriale, certaines dispositions générales relatives aux fonctionnaires de catégorie C et divers statuts particuliers de cadres d'emplois de fonctionnaires de catégories C et B applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2017, il convient d'adapter le tableau des effectifs du

personnel de la collectivité, en transformant les emplois existants pour tenir compte des nouveaux grades.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance de ces dispositions réglementaires et examiné le tableau des effectifs,

Délibère et décide d'apporter, à l'unanimité, au tableau des effectifs de la collectivité les modifications nécessitées par les décrets susvisés dans les conditions ci-après :

NB	grades actuels	Cat	NB	Nouveaux grades	Cat.	Nb H.
1	Adjoint administratif 2° classe	C	1	Adjoint administratif	C	23h
1	Adjoint administratif 1° classe	C	1	Adjoint administratif principal	C	28h
2	Adjoint technique 2° classe	C	2	2° classe	C	TC
1	Adjoint technique 1° classe	C	1	Adjoint technique	C	TC
1	Adjoint technique 2° classe	C	1	Adjoint technique principal 2° classe	C	8h
1	Adjoint technique 2° classe	C	1	Adjoint technique	C	6,92/3
1	ATSEM principal 1° classe	C	1	Adjoint technique	C	5
1	ASTEM 1° classe	C	1	ASTEM principal 1° classe	C	23h49
				ASTEM principal 2° classe		23h49

### 3. Divers

- Information Grippe Aviaire
- Distribution des bulletins et colis de Noël

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 20 heures 40 min.